



Assemblée Générale de la section CFDT-MAE de Nantes **27 novembre 2012**

Compte rendu

L'AG est ouverte à 10H00

Accueil des participants, café

22 adhérents à jour de leur cotisation sont présents.

Organisation de l'élection du bureau. Lecture de la liste des candidatures reçues et appel aux candidatures de dernière minute.

Les candidats : *Gervaise Delaunay, Claude Delarboulas, Jean-Louis Duris, Caroline Holier, Emmanuelle Merlet, Michel Merlet, Wilfrid Rouyer, Isabelle Voisin de Marguerye, Philippe Toulout.*

Deux scrutateurs sont désignés : Gervaise Delaunay et Patrick Audaire

Rapport d'activité : Jean-Louis Duris, secrétaire de section sortant, résume l'activité de la section tout au long de l'année.

Tenant tout d'abord à remercier l'implication et l'engagement du bureau tout au long de cette année, ainsi que le concours et la compétence de nos camarades permanents de la section nantaise il est communiqué aux adhérents présents les principaux points évoqués lors des interventions de la section aux réunions statutaires annuelles, soit : deux CTS et trois CHSCT.

Les revendications principales évoquées lors de ces instances formelles sont :

- état d'avancement de la reconnaissance comme « site amianté » par l'administration du « tripode » de l'île Beaulieu.
- Suivi des travaux et du transfert des archives sur le site de Casterneau
- Politique de prévention des risques psycho-sociaux
- Prise en compte des qualifications informatiques pour les agents DSI (toutes catégories confondues)
- Questions R.H, et plus particulièrement situation des catégories C (passage ou plutôt non passage à la PFR).

Attribution de NBI aux agents de cat .C. Des visites plus fréquentes des correspondants RH parisiens. Déplacement à Nantes du gestionnaire RH lors de l'entretien de titularisation des lauréats de concours. Rencontre annuelle avec les « primo-partants » avant la publication annuelle de la transparence. Une prise en compte des délais de route des missionnaires et

stagiaires sur les sites parisiens, voire une prise en charge de frais d'hébergement la veille d'une session de formation. Un relèvement de l'indemnité forfaitaire de mission. Un respect des notifications des affectations et intervention auprès de la préfecture pour une obtention plus rapide des passeports de service pour les agents en attente d'affectation en poste.

La rencontre avec le DGA le 27 septembre dernier a été axée sur quatre points principaux :
- délocalisations de nouveaux services, les promotions des agents nantais, la rémunération des agents de cat. C, nombreux dans les services nantais et la restauration collective.

Notre action au CHSCT a fait l'objet d'une intervention détaillée par Caroline Holier, titulaire dans cette instance. Elle a fait le point notamment sur les formations spécifiques reçues par nos représentants titulaires

Le dossier Amiante : Patrick Audaire, qui suit ce dossier depuis plusieurs années, en fait le point et explique qu'une troisième étude épidémiologique sera organisée très bientôt.

Certains points ont suscité des commentaires ou débat. Par exemple le problème de restauration à Casterneau, où la pause méridienne de 45 mn ne suffisait pas pour permettre aux agents de se rendre au restaurant du Creps situé à 10mn à pieds avec lequel le MAE a signé une convention. La CFDT a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour du CHSCT. Les agents qui fréquentent ce restaurant ont obtenu un crédit de 15mn/jours dans Sagha. Deux adhérents de l'AEFE dont les locaux ne sont pas dotés de système de restauration, et dont les agents doivent se rendre dans un restaurant administratif situé à 15mn sollicitent le syndicat pour obtenir la même mesure.

Lecture du mot du Secrétaire Général du syndicat par Bertrand Caillaud Secrétaire Général Adjoint

Cher-e-s camarades,

Je me faisais une joie de participer à votre assemblée générale annuelle mais je suis empêché pour raisons professionnelles et aussi parce que le ministre reçoit une délégation de notre syndicat cet après-midi.

Cette rencontre - qui avait failli avoir lieu en juillet dernier - se tiendra à l'initiative du cabinet et sera l'occasion, pour la CFDT, d'attirer l'attention de Laurent Fabius sur nos préoccupations et nos revendications du moment :

. avant tout, nous voulons lui parler des audits en cours sur les missions du MAE. La réflexion sur les missions doit précéder les décisions sur le format du réseau. Ne reproduisons-pas la méthode désastreuse de la RGPP où les choix étaient faits à l'Elysée, sans se préoccuper des conséquences sur le terrain et encore moins de l'avis des organisations syndicales ;

. nous interpellons le ministre sur le droit syndical pour les recrutés locaux ; il se passe des choses graves en ce moment, que ce soit pour le dialogue social dans les postes, pour les autorisations d'absence ou pour les décharges d'activité pour raisons syndicales qui devraient, selon la DRH, relever du droit syndical local (sic) ;

. puis, en fonction du temps que le ministre daignera consacrer à cette entrevue, nous évoquerons les autres dossiers et revendications CFDT-MAE du moment que sont la mise en œuvre ultra-poussive au MAE de la loi Sauvadet pour la résorption de la précarité, les efforts à faire pour améliorer la protection sociale des recrutés locaux et les deux négociations sur le dialogue social dans les postes et les permanences, astreintes et heures sup. à l'étranger.

Pour revenir, sans transition, à la section de Nantes et à votre AG d'aujourd'hui, je rappellerai que vous constituez, avec la section de Paris et le réseau de nos sections à l'étranger, le pilier le plus solide de notre organisation : 120 adhérents, 34 % de représentativité au comité technique spécial, 4 conseillers syndicaux sur 15 dont 3 membres de la commission exécutive, un fonctionnement régulier du bureau de la section...

Bravo pour votre dynamisme, qui sera renforcé avec l'arrivée de nouveaux permanents, en janvier et en septembre prochain.

Je terminerai ce billet, si vous me le permettez, en vous lançant deux appels :

. n'hésitez pas à valoriser vos activités, notamment sur le site internet du syndicat ; une page est dédiée à la section CFDT-MAE de Nantes et ne demande qu'à accueillir vos actualités, vos comptes-rendus de réunions...

. on compte sur les militants nantais pour venir nombreux à Paris, début juillet pour notre congrès extraordinaire et pour se présenter à la prochaine élection au conseil syndical.

Je vous souhaite une AG riche en débat et en échanges.

Amitiés syndicales – Thierry Duboc

résolutions d'orientation :

Isabelle Voisin De Marguerye, candidate au bureau, indique qu'elles se déclinent en 4 grands points et représentent les grands axes sur lesquels les représentants de la CFDT porteront leurs efforts dans les différentes instances :

1 – La prévention et les conditions de travail

Plusieurs axes doivent être améliorés en la matière :

- la mise en place d'une politique de prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) et maladies professionnelles
- la mise en place d'une politique pluriannuelle d'entretien des bâtiments
- une meilleure prise en compte des collègues porteurs de handicap avec des études de poste complètes réalisées par le médecin de prévention

En effet, l'on constate que les agents ne connaissent pas les collègues en charge des questions de prévention sur le site nantais et que l'on ne connaît pas leurs missions. Il n'existe pas de préconisation ni de politique en tant que telle et il y a un gros déficit de communication sur ces questions.

De même, il est aisé de constater que l'entretien des bâtiments manque cruellement d'un plan pluriannuel des travaux à prévoir. Cela peut représenter un risque d'accident et donc un danger pour les collègues.

Le ministère s'est lancé dans l'intégration de collègues porteurs de handicap mais sans aller jusqu'au bout de la démarche car on constate que les postes de ces collègues ne font pas l'objet d'une étude par le médecin de prévention. S'il l'on tient compte des adaptations nécessaires pour la formation, ce n'est que le début d'une démarche plus globale.

Les agents concernés doivent donc connaître la correspondante handicap et se voir proposer des rendez-vous afin de vérifier que l'intégration se fasse dans les meilleures conditions possibles mais aussi bénéficier dès leur prise de poste

2 - L'égalité de traitement entre les agents nantais et les agents parisiens

L'égalité théorique prônée par l'administration ne se vérifie pas dans les faits.

La CFDT souhaite que l'administration tienne compte du lieu de travail des agents lors des convocations pour entretien ou formation à Paris, si les agents sont convoqués à 9H du matin, il est alors logique de prévoir une nuit d'hôtel au titre des frais de mission, ce qui n'est pas le cas actuellement. Lorsque les agents nantais concernés par des entretiens sont plus nombreux, il faut favoriser le déplacement des collègues parisiens.

Il est important également que les agents nantais soient promus dans les mêmes proportions que les collègues parisiens et que les primes puissent être attribuées au même niveau.

De même pour les collègues qui souhaitent s'investir sur des missions de renfort ou être volontaires pour le centre de crise. Ils doivent pouvoir y avoir accès.

Les agents nantais doivent bénéficier de l'information sur toutes les aides et primes interministérielles auxquelles ils peuvent prétendre, au même titre que leurs collègues parisiens.

Enfin, les agents nantais ne doivent pas être pénalisés lors de leurs candidatures à des postes à l'étranger ou en centrale. Les postes à Nantes ne sont pas des « sous-postes ». La vigilance de la CFDT sur les procédures de mobilité (transparence) doit notamment servir cet objectif.

3 - Développer la promotion et l'attractivité du site nantais

Il semble pertinent de poursuivre le mouvement de déconcentration de Paris à Nantes plutôt par exemple que de fermer un des sites nantais. Si la moyenne des mètres carrés par agent doit être revue car supérieure à la norme édictée par France Domaine (12 mètres carrés par agent), cela doit se faire en concertation avec les syndicats et les agents dans le but d'éviter des suppressions de poste dont le ministère a déjà beaucoup souffert. En effet, un agent nantais coûte beaucoup moins cher qu'un agent parisien (2,5 fois moins).

En règle générale, le ministère a de gros efforts à faire en termes de gestion et il existe donc des alternatives aux suppressions de postes.

Par ailleurs, la poursuite de la déconcentration de services stratégiques tels que la DRH ou l'IDC ou bien encore l'AEFE ou la DSI permettrait de revaloriser le site nantais.

La gestion des horaires sur le site nantais est exemplaire et devrait être citée en exemple pour les sites parisiens.

Le site nantais doit être considéré comme un lieu où l'on peut faire carrière tout en ayant une meilleure qualité de vie. Cela devrait attirer d'avantage de SAE ou CAE en début ou milieu de carrière.

4) Veiller à la parité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Cette parité est importante pour tous les corps même s'il est vrai que les difficultés se concentrent principalement en catégorie A (14 % de femmes ambassadeurs, 22% de femmes CAE et 39% de femmes SAE mais seulement 22% de femmes SAE principal). Afin de permettre l'application de la loi Sauvadet et de ses quotas, il faut veiller à ce que les femmes ne soient pas sous-représentées dans les quotas de promotion, qu'elles ne soient pas pénalisées à l'occasion de congés maternité parental. Cette vigilance doit s'appliquer pour tous les corps d'emploi et pas seulement les postes de direction.

Election du bureau : résultat du vote

L'ensemble des candidats est élu à une très forte majorité.

Le bureau de la section se compose donc de :

Gervaise Delaunay, Claude Delarboulas, Jean-Louis Duris, Caroline Holier, Emmanuelle Merlet, Michel Merlet, Wilfrid Rouyer, Isabelle Voisin de Marguerye, Philippe Toulout

12H00 Fin de l'AG,